

DELIBERATION CFVU068-2017

**Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les statuts et r glements de l'Universit  d'Angers ;**

Vu les convocations envoy es aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 14 septembre 2017.

Objet de la d lib ration : convention avec l'IRCOM

La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 25 septembre 2017 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

La convention avec l'Institut des Relations publiques et de la COMMunication est approuv e avec rajout du point 5.3 concernant l' valuation des formations.

Cette d cision est adopt e   l'unanimit  avec 25 voix pour.

A Angers, le 02 octobre 2017

La Vice-pr sidente FVU

Sabine MALLET



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  et mis en ligne le : 02 octobre 2017

CONVENTION DE FORMATION

UNIVERSITE D'ANGERS – IRCOM

Entre :

L'Université d'Angers, 40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 Angers Cedex 01

Représentée par son Président, Monsieur Christian ROBLED0

Ci-après désignée par les termes "l'Université"

Et

Nom de l'établissement partenaire : l'IRCOM

Adresse de l'établissement : 23, rue Edouard Guinel 49130 Les Ponts-de-Cé

Représenté par le Président de l'Association Saint-Anne, Monsieur Martin VERDON

Ci-après désigné par les termes "l'établissement partenaire"

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les accréditations ministérielles pour les formations concernées ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Dans le cadre d'une politique de site et d'une complémentarité de leurs objectifs en matière de formation, l'Université d'Angers et l'établissement partenaire décident, à l'occasion du contrat quinquennal 2017-2021, d'actualiser leur partenariat concernant les formations listées en annexe 1.

Cette collaboration s'inscrit dans le respect de l'autonomie de chaque établissement.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre et les dispositions financières relatives aux formations de licence accréditées, tel que précisé en annexe 1, à l'Université d'Angers par arrêté du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et faites en partenariat avec l'IRCOM.

Article 2 : Coordination générale des formations

2.1 Organisation générale

Le suivi administratif des formations (validations des études et des acquis, inscriptions des étudiants, saisie des notes et édition des diplômes) est assuré par la Direction des Enseignements et de la Vie Étudiante (DEVE) de l'Université d'Angers.

Chaque formation concernée par la présente convention est rattachée à une composante dite de rattachement. Cette composante est en charge du suivi pédagogique de la formation.

Les composantes concernées par les formations qui font l'objet de la présente convention sont précisées en annexe 1.

L'organisation des enseignements, le choix des programmes et des enseignants sont assurés par l'établissement partenaire, en concertation avec l'Université d'Angers. Les enseignements se déroulent conformément aux modalités définies dans le dossier d'accréditation. La maquette de chaque formation est transmise par l'établissement partenaire et figure en annexe 2.

Chaque année avant le 15 septembre, l'établissement partenaire transmet à la composante de rattachement la liste de l'ensemble de chargés d'enseignement et de leur titre ou diplôme, précisant les matières enseignées et les volumes horaires associés.

Lorsque la formation implique des heures d'enseignement réalisées par des enseignants et enseignants-chercheurs de l'Université d'Angers, il est établi chaque année un décompte des heures effectuées.

2.2 Comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé du président de l'Université d'Angers, ou de son représentant, ainsi que du Directeur de l'IRCOM, ou de son représentant.

Il se réunit au moins une fois par an, sur convocation du président de l'Université d'Angers.

Il a pour mission :

- d'effectuer un bilan annuel de la coopération en cours ;
- de s'assurer du bon fonctionnement de cette coopération ;
- de veiller à la correcte transmission des informations nécessaires notamment au suivi des étudiants ou à la mise en œuvre de la section disciplinaire.

Article 3 : Organisation pédagogique

3.1 Désignation du jury d'examen et du jury de diplôme

Le président de l'Université d'Angers arrête annuellement la composition des jurys d'examens des formations concernées par la présente convention. Les jurys d'examens sont présidés par un enseignant ou un enseignant-chercheur de l'Université d'Angers.

Conformément aux articles L.613-1 et L.712-2 du Code de l'Éducation, le Président de l'Université d'Angers nomme le jury des diplômes de licence, de licence professionnelle et de master. Le jury de diplôme est présidé

par un enseignant ou un enseignant-chercheur de l'Université d'Angers.

Chaque jury est composé paritairement d'enseignants ou d'enseignants-chercheurs de l'Université d'Angers et d'enseignants de l'établissement partenaire. Le président du jury a voix prépondérante.

Le calendrier des examens et des dates de jury (session 1 et session 2) est défini par l'établissement partenaire. Ce calendrier est transmis à la composante de rattachement de la formation en début d'année universitaire.

Pour chaque réunion de jury d'examen ou de diplôme, le président du jury établit une liste d'émargement qui est ensuite transmise au Directeur de la composante de rattachement. La liste d'émargement précise la date, le lieu et la durée du jury.

3.2 Modalités de contrôle des connaissances

Dans le cadre du contrôle des connaissances, l'Université d'Angers veille au respect des dispositions prévues dans les maquettes accréditées par le Ministère.

L'organisation de ce contrôle (choix des sujets, correction des épreuves, gestion des résultats et organisation matérielle) est assurée par l'établissement partenaire, en conformité avec les règles décrites dans la charte des examens de l'Université d'Angers qui est communiquée à l'établissement partenaire.

Les sujets d'examen sont proposés par l'établissement partenaire et validés par le président du jury de l'Université d'Angers.

Les modalités de contrôle de connaissances doivent être arrêtées au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et ne peuvent être modifiées en cours d'année.

3.3 Délivrance des diplômes

Les résultats aux examens sont communiqués à l'Université d'Angers pour l'édition du diplôme et de son annexe descriptive

Les éléments nécessaires à l'établissement de l'annexe descriptive au diplôme sont fournis par l'établissement partenaire.

L'établissement partenaire ne figure pas sur le diplôme.

3.4 Convention et suivi de stage

Le stage proposé dans le cadre de la formation dispensée par l'établissement partenaire donne lieu à la signature de la convention de stage conforme à la réglementation nationale en vigueur.

Le suivi des étudiants en stage est du ressort de l'établissement partenaire qui s'engage, en qualité d'établissement d'enseignement au sens de la loi, à signer la convention tripartite avec l'organisme d'accueil et l'étudiant. Systématiquement, l'établissement partenaire veille à demander une attestation en responsabilité civile à l'étudiant pour tout stage effectué en France ou à l'étranger et s'assure des bonnes conditions de

réalisation du stage.

3.5 Suivi des étudiants

Afin de permettre à l'Université d'Angers de remplir ses obligations légales en matière du suivi des étudiants, l'établissement partenaire s'engage à communiquer chaque année à l'Université d'Angers les informations relatives au taux de réussite, à la poursuite d'étude et à l'insertion professionnelle des étudiants des formations concernées par la présente convention.

Article 4 : Organisation administrative

4.1 Modalités d'inscription des étudiants

L'établissement partenaire effectue les démarches administratives nécessaires à l'inscription de ses étudiants auprès de l'Université d'Angers.

Les fiches d'inscription des étudiants sont envoyées pour saisie et inscription à l'Université d'Angers, auprès de la Direction des Enseignements et de la Vie Étudiante, selon un calendrier fixé entre les deux parties en juin de chaque année.

Dans tous les cas, les inscriptions sont réalisées dans le respect du calendrier universitaire adopté chaque année par les instances de l'Université d'Angers. Dès adoption, ce calendrier est transmis à l'établissement partenaire. Ce calendrier fixe notamment les dates limites d'inscription dans une formation, les dates limites d'annulation ou de modification des inscriptions.

4.2 Droits de scolarité

Les étudiants recrutés sont régulièrement inscrits à l'Université d'Angers et y acquittent les droits de scolarité fixés chaque année par arrêté inter ministériel et le droit de médecine préventive dont le montant est fixé chaque année par décret.

Les étudiants recrutés en double licence, à l'Université d'Angers, s'acquittent d'une inscription à taux plein et d'une inscription à taux réduit.

4.3 Droits et obligations des étudiants

Les étudiants inscrits à l'Université d'Angers dans le cadre du présent partenariat ont accès aux services communs (SCDA, SUAPS, SUIO-IP et SUMPPS) dans les mêmes conditions que les autres étudiants de l'Université d'Angers.

Les aides à la mobilité étudiante sont assurées par l'établissement partenaire.

Les étudiants de l'établissement partenaire, inscrits dans les formations relevant de la présente convention, relèvent de la section disciplinaire de l'Université d'Angers, dans les cas prévus à l'article R712-10 du Code de l'éducation.

L'établissement partenaire transmet au président de l'Université d'Angers, sans délai, tous les éléments nécessaires à la saisine de la section disciplinaire dès connaissance des faits.

4.4 Accès au Service Commun de Documentation et d'Archives (SCDA)

Les étudiants inscrits dans l'établissement partenaire dans une formation non couverte par la présente convention, ainsi que les personnels de l'établissement partenaire ont accès au SCDA, sous réserve de leur inscription individuelle en tant qu'« usager extérieur » directement auprès du service et selon les conditions définies par le SCDA.

Article 5 : Modalités de suivi des formations

Pour assurer l'administration et la gestion des formations concernées par la présente convention, un comité de suivi pédagogique et un conseil de perfectionnement sont mis en place pour chacune d'entre elles.

Leur composition est actualisée annuellement selon le modèle en annexe 3 et transmise au Directeur de la composante de rattachement.

5.1 Le comité de suivi pédagogique

Le comité de suivi est présidé par le président du jury et composé des enseignants issus de l'établissement partenaire et participant aux enseignements de la formation.

Il se réunit au moins deux fois par an.

Un compte rendu des échanges et des préconisations est transmis au Directeur de la composante de rattachement de la formation, à l'issue de chaque réunion.

Il a pour mission :

- d'organiser le bon déroulement des enseignements théoriques et le suivi des stages en collaboration avec les services administratifs de la composante ;
- de définir les conditions d'accès aux formations concernées ;
- de s'assurer de la conformité des dossiers de candidature retenus ou écartés dans les formations concernées aux conditions d'accès définies en commun.

5.2 Le conseil de perfectionnement

Le conseil de perfectionnement est présidé par le responsable de la mention de licence ou par le directeur des études. Il est composé au minimum du responsable de formation de l'établissement partenaire, d'un professionnel et d'un étudiant inscrit dans la formation. Ses membres sont proposés par le président du jury de la formation.

Il se réunit annuellement.

Un compte rendu des échanges et des préconisations est transmis au Directeur de la composante de rattachement de la formation, à l'issue de chaque réunion.

Il a pour mission :

- de suivre la formation au travers de l'insertion professionnelle des étudiants ou de leur poursuite d'études ;
- de promouvoir la formation auprès des milieux professionnels ;
- de proposer des modifications de contenu ou d'organisation des enseignements afin de répondre au mieux

- aux problèmes de l'insertion professionnelle ;
- d'envisager l'ouverture vers la formation tout au long de la vie et l'apprentissage.

5.3 Evaluation des formations

Une évaluation des formations et des enseignements est notamment organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants, sous la responsabilité de l'établissement partenaire. Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et de débats au sein des équipes pédagogiques du conseil de perfectionnement.

Article 6 : Validation des acquis de l'expérience, des acquis professionnel et personnels, des études

6.1 Généralités

Les validations des acquis de l'expérience, des acquis professionnels et personnels et des études sont effectuées, si nécessaire, selon les procédures mises en œuvre à l'Université d'Angers conformément à la réglementation en vigueur.

Les dossiers de validation sont étudiés en commission de validation par l'Université d'Angers et selon le calendrier fixé par l'Université d'Angers.

6.2 Admission directe en 3e année de formation à l'Ircom des étudiants ayant effectué à PrépaVogt (Yaoundé) leurs deux premières années en Lettres et Sciences politiques

Les étudiants de 2ème année à PrépaVogt déposent une demande d'inscription auprès de Campus France. L'Université d'Angers s'assure auprès de Campus France que la L3 portée par l'Ircom y est proposée. Il est précisé que la formation n'est accessible qu'aux étudiants inscrits à PrépaVogt. L'extraction des dossiers est faite par la direction de l'international de l'Université d'Angers.

La DEVE réceptionne les dossiers de la part de la direction de l'international et les transmet à l'Ircom pour passage en commission de validation assurée par le jury de L2 licence du deuxième semestre.

La commission de validation peut émettre les avis suivants : refus, admission en L3 de double licence Humanités-Sciences politiques, admission en L3 mention Sciences politiques, ou admission en L3 mention Humanités.

Les dossiers étudiés en commission de validation sont retournés à la DEVE qui les transmet à la direction de l'international pour saisie des avis sur Campus France.

Article 7 : Apprentissage et formation tout au long de la vie

7.1 Apprentissage

Les formations peuvent, si cela est prévu dans la maquette, accueillir des apprentis.

Le recrutement des apprentis peut s'opérer jusqu'au début de la première période d'alternance en entreprise. En cas d'insuccès dans la recherche d'un employeur, pour les formations à public mixte (apprenti, formation

initiale) l'étudiant peut être intégré en régime de formation initiale en fonction des places disponibles.

Le CFA de l'établissement partenaire gère les apprentis inscrits. Il fournit à l'Université d'Angers, chaque année, la liste des apprentis inscrits dans une formation relevant de la présente convention.

Les apprentis s'acquittent des droits de médecine préventive dont le montant est fixé chaque année par décret.

7.2 Formation continue

Les stagiaires relevant de la formation continue sont accompagnés par le service de formation continue de l'établissement partenaire.

L'établissement partenaire fournit à l'Université d'Angers, chaque année, la liste des stagiaires relevant de la formation continue inscrits dans une formation relevant de la présente convention.

Article 8 : Communication

L'établissement partenaire s'engage à faire mention du partenariat avec l'Université d'Angers dans toute communication relative aux formations concernées par la présente convention.

Article 9 : Propriété intellectuelle – confidentialité

Chaque partie considère comme strictement confidentiel tout support, idée ou concept pédagogique provenant de l'autre partie dont elle pourrait avoir la connaissance à l'occasion de l'exécution de la présente convention. En particulier, chacune des parties s'engage à observer la plus grande discrétion quant aux techniques, méthodes et procédés pédagogiques dont elle aurait été amenée à partager la connaissance du fait de l'exécution des formations relevant de la présente convention.

La documentation mise à la disposition des étudiants par l'équipe pédagogique constitue des œuvres de l'esprit protégées par les dispositions du Code de la Propriété intellectuelle dont les enseignants sont seuls titulaires des droits d'auteurs.

Dans ces conditions, chacune des parties s'interdit formellement :

- de reproduire, copier, diffuser, communiquer et/ou représenter tout ou partie de la documentation pédagogique ;
- de modifier et d'altérer toute marque et/ou inscription figurant sur tout ou partie de la documentation appartenant à chacune des parties ;
- d'en faire usage en dehors de la présente convention ;
- de porter à la connaissance de tiers, même partiellement, de quelque façon que ce soit, tout document ou support mis à sa disposition en application de la présente convention.

Chacune des parties s'engage à ce que ses équipes pédagogiques n'utilisent cette documentation que dans le cadre exclusif de la formation.

Aucune publication pédagogique ou communication auprès de tiers de la documentation appartenant à chacune des parties ne pourra être effectuée sans l'autorisation préalable et expresse de l'autre partie.

Article 10 : Dispositions financières

10.1 Gestion des étudiants

La Direction des affaires financières de l'Université d'Angers transmet chaque année à l'établissement partenaire, avant fin février de chaque année universitaire, la facturation des montants des droits de scolarité.

Le montant des droits de scolarité (article 4.2) est calculé de la manière suivante :

- Etudiants non boursiers : acquittement du montant des droits de scolarité ministériels à taux plein et acquittement du droit de médecine préventive ;
- Etudiants boursiers : exonération des droits de scolarités ministériels et acquittement du droit de médecine préventive.
- Etudiants en double licence: acquittement du montant à taux réduit pour la seconde inscription
- Stagiaires de la formation continue : contribution équivalente au montant des droits de scolarité ministériels à taux plein.

Le cas échéant, une facturation complémentaire est effectuée avant le 1^{er} septembre.

10.2 Participations aux jurys d'examen et de diplôme

La Direction des affaires financières de l'Université d'Angers transmet chaque année à l'établissement partenaire, avant le 31 août de l'année universitaire en cours, la facturation de la participation aux jurys d'examen et jury de diplôme de l'établissement partenaire de l'Université d'Angers.

Cette facturation est faite sur la base d'un forfait annuel de 6 heures par an et par année de formation.

Il est convenu entre les parties que la valorisation des heures est fixée à 178€ de l'heure.

10.3 Reversement des heures d'enseignement

La Direction des affaires financières de l'Université d'Angers transmet chaque année à l'établissement partenaire, avant le 31 août de l'année universitaire en cours, la facturation des heures d'enseignement assurées par les enseignants ou enseignants-chercheurs de l'Université d'Angers dans le cadre de leur service au profit de l'établissement partenaire.

En cas d'heures d'enseignement assurées par les enseignants de l'établissement partenaire au profit de l'Université d'Angers, l'établissement partenaire transmet chaque année à l'Université d'Angers, avant le 31 août de l'année universitaire en cours, la facturation de ces heures.

Il est convenu entre les parties que la valorisation des heures d'enseignement est fixée à 178€ de l'heure.

10.4 Frais de missions

Les frais de missions (déplacements des enseignants, enseignants-chercheurs et vacataires de l'Université d'Angers pour les jurys, les conseils de perfectionnement, les comités de suivi pédagogique, les soutenances...etc) sont directement pris en charge par l'établissement partenaire.

Article 11 : Durée de la convention et dénonciation

La présente convention est conclue pour la durée d'accréditation des formations. Elle entre en vigueur le 1er septembre 2017 et prend fin en 2021 lors de la diplomation de la dernière promotion de licence mention Humanité entrée en 2018.

Toute modification des termes de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties.

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard trois mois avant la fin de l'année universitaire en cours.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, la Partie la plus diligente notifie le litige à l'autre par courrier recommandé avec accusé de réception et les deux Parties s'efforcent de trouver une solution amiable par voie de conciliation, de médiation ou d'arbitrage. En cas de litige persistant trois mois après la notification du litige, le tribunal administratif de Nantes est seul compétent.

La présente convention rend caducs les conventions et accords antérieurs entre les parties ayant le même objet.

Fait à Angers, en deux exemplaires originaux,

Le

Pour l'Université d'Angers

Le Président

Christian ROBLEDO

Le

Pour l'établissement partenaire

Le Président de l'association Sainte Anne

Martin VERDON

Annexe 1 – Formations concernées par la présente convention

Niveau formation : L / LP / M	Nom de la formation MENTION / <i>Parcours</i> / option	Composante de rattachement	Durée d'accréditation à compter de la rentrée 2017
L	Science politique	UFR LLSH	1 an
L	Humanités	UFR LLSH	2 ans

Annexe 2 – Maquettes des formations concernées par la présente convention

Les maquettes jointes sont numérotées comme suit :

2a : Double licence Humanités-Science politique

2b : Licence mention Humanités

2c : Licence mention Science politique

2a Double Licence Humanités – Science politique

Humanités-Science politique

V.D.I. : code version

V.E.T. : code

Année universitaire 2017/2018

Intitulés de l'U.E.	Code Apogée		ECTS	Coef.	Session 1		Session 2		Nbre d'heures		
	ELP	Épreuve			Assidu		MCC ou report	Coef.	C M	T D	Total
					MCC	Coef.					
Semestre 1											
UE1: Humanités I			18								
Littérature française			6	6	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	4 + 2	examen terminal oral	6	30	15	45
Latin			4	4	contrôle continu	4	examen terminal oral	4	15	20	35
Langue française			4	4	contrôle continu	4	examen terminal oral	4	20	10	30
Histoire			4	4	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal oral	4	25	10	35
Total UE1									90	55	145
UE2 : Sciences politiques I											
UE2 : Sciences politiques I			18								
Géopolitique			5	5	examen terminal écrit (3h) + + contrôle continu	4 + 1	examen terminal oral	5	20	5	25
Institutions publiques			4	4	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal oral	4	20	5	25
Economie politique			4	4	contrôle continu	4	examen terminal oral	4	15	10	25
Anthropologie philosophique			5	5	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	4 + 1	examen terminal oral	5	30	5	35
Total UE2									85	25	110

UE3 : langue et PPE			4									
Anglais			3	3	examen terminal écrit (3h) + contrôle continu	2 + 1	examen terminal oral	3		35		35
Méthodologie du travail universitaire			1	1	Contrôle continu	1	examen terminal oral	1		25		25
Total UE3										60		60
Total Semestre 1			40						175	140		315
Semestre 2												
UE4 : Humanités II			18									
Littérature française			4	4	examen terminal écrit (4h) + oral + contrôle continu	2 + 1 + 1	examen terminal écrit (4h)	4	25	10		35
Latin			4	4	contrôle continu	4	examen terminal écrit 3 ou 4h selon niveau)	4	15	20		35
Langue française			4	4	contrôle continu	4	examen terminal écrit (2h)	4	20	10		30
Histoire			4	4	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal écrit (4h)	4	25	5		30
Théâtre			2	2	contrôle continu	2	examen oral	2		18		18
Total UE4									85	63		148
UE5: Sciences politiques II			18									
Relations internationales			3	3	examen terminal écrit (3h) + contrôle continu	2 + 1	examen terminal écrit (3h)	3	20	5		25
Institutions publiques			4	4	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal écrit (4h)	4	20	5		25
Economie politique			3	3	contrôle continu	3	examen terminal écrit (4h)	3	20	5		25

Ethique			4	4	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal écrit (4h)	4	20	5	25
Histoire des idées politiques			4	4	examen terminal écrit (3h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal écrit (3h)	4	20	5	25
Total UE5									100	25	125
UE6 : Langue et PPE											
Anglais			2	2	contrôle continu + oral	1 en CC, 1 à l'oral	examen terminal oral	2		35	35
P.P.E			1	1	oral	1	oral	1		12	12
Méthodologie du travail universitaire			1	1	Contrôle continu	1	examen terminal oral	1		15	15
Total UE6										62	62
Total Semestre 2			40						185	150	335
Total année 1			80						360	290	650
Règles de validation du semestre : Moyenne égale ou supérieure à 10/20											

Règles de validation de l'année : Moyenne égale ou supérieure à 10/20											
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

V.D.I. : code /version		2a Double Licence Humanités – Sciences politiques									
V.E.T. : code		Année universitaire 2017/2018									
Intitulés de l'U.E.	Code Apogée		ECTS	Coef.	Session 1		Session 2		Nbre d'heures		
	ELP	Épreuve			Assidu		MCC ou report	Coef.	CM	TD	Total
					MCC	Coef.					
Semestre 3											
UE7 : Humanités III			18								
Histoire littéraire			5	5	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	4 + 1	examen terminal oral	5	30	5	35
Latin			4	4	Contrôle continu	4	examen terminal oral	4	15	20	35
Langue française			5	5	Contrôle continu	5	examen terminal oral	5	20	15	35
Histoire			4	4	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal oral	4	25	5	30
Total UE7									90	45	135
UE8 : Sciences politiques III											
UE8 : Sciences politiques III			18								
Histoire des idées politiques			4	4	examen terminal écrit (3h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal oral	4	25	5	30
Culture juridique			4	4	examen terminal écrit (4h)	4	examen terminal oral	4	25		25
Economie politique			3	3	contrôle continu	3	examen terminal oral	3	25	5	30
Philosophie politique			4	4	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal oral	4	25	5	30
Méthode de la science politique et traitement des données			3	3	examen terminal écrit (3h)	3	examen terminal oral	3	20		20
Total UE8									120	15	135
UE9 : langue											
UE9 : langue			4								
Anglais			4	4	examen terminal écrit (3h) + contrôle continu	3 + 1	examen oral	4		35	35
Total UE9										35	35
Total Semestre 3			40						210	95	305
Semestre 4											
UE10 : Humanités IV			14								
Littérature française			3	3	oral + contrôle continu	2 + 1	oral	3	20	5	25
Latin			2	2	contrôle continu	2	examen terminal écrit (3 ou 4h selon niveau)	2	10	10	20
Langue française			2	2	contrôle continu	2	examen terminal écrit (2h)	2	10	10	20

Histoire			3	3	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	2 + 1	examen terminal écrit (4h)	3	20	5	25
Littérature comparée			4	4	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu + oral	2 + 1 + 1	examen terminal écrit (4h) et/ou oral	4	40		40
Total UE10									100	30	130
UE11 : Sciences politiques IV											
Relations internationales			4	4	examen terminal écrit (3h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal écrit (3h)	4	20	5	25
Théories et analyse des politiques publiques			3	3	examen terminal écrit (3h)	3	examen terminal écrit (3h)	3	20	5	25
Economie politique			3	3	contrôle continu	3	examen terminal écrit (4h)	3	15	5	20
Philosophie politique			4	4	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal écrit (4h)	4	20	5	25
Total UE11									75	20	95
UE12 : Initiation à la recherche											
Initiation à la recherche			4	4	Mémoire + soutenance	2 + 2	Mémoire + soutenance	2 + 2	10	30	40
Total UE12									10	30	40
UE13 : Langue et PPE											
Stage			4	4	Rapport écrit + soutenance + évaluation du maître de stage	2 (rapport) + 1 (soutenance) + 1 (maître de stage)	Rapport écrit + soutenance + évaluation du maître de stage	4			
Anglais			3	3	contrôle continu + oral	1 en CC, 2 à l'oral	examen terminal oral	3		25	25
P.P.E			1	1	Oral	1	Oral	1		12	12
Total UE13										37	37
Total Semestre 4			40						185	117	302
Total année 2			80						395	212	607
Règles de validation du semestre : Moyenne égale ou supérieure à 10/20											

Règles de validation de l'année : Moyenne égale ou supérieure à 10/20											
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

2a Double Licence Humanités – Sciences politiques

V.D.I. : code
/version

V.E.T. : code

Année universitaire 2017/2018

Année universitaire
2017/2018

Intitulés de l'U.E.	Code Apogée		ECT S	Coef	Session 1		Session 2		Nbre d'heures			Enseignants
	EL P	Épreuve			Assidu		MCC ou report	Coef	CM	TD	Total	
					MCC	Coef.						
Semestre 5												
UE14			28									
Semestre à l'étranger ou semestre en France pour les étudiants étrangers			28	28	validation des notes obtenues à l'étranger ou en France pour les étudiants étrangers	28	examen terminal écrit ou oral	30				
UE15 : Humanités V												
Littérature française ou littérature comparée ou histoire			3	3	contrôle continu	3	examen terminal écrit ou oral	3	20	5	25	
Langue et civilisation latines ou stylistique ou philosophie			3	3	contrôle continu	3	examen terminal écrit ou oral	3	20	5	25	
Total UE15									40	10	50	
UE16 : Sciences politiques V												
Sociologie politique			2	2	contrôle continu	2	examen terminal	2	20	5	25	
Institutions et gouvernements comparés			2	2	contrôle continu	2	examen terminal	2	20	5	25	
Théorie et analyse des politiques publiques			2	2	contrôle continu	2	examen terminal	2	20	5	25	
Total UE16									60	15	75	
Total Semestre 5			40						100	25	125	

Semestre 6											
UE17 : langue et PPE			28								
Semestre à l'étranger ou stage			20	20	validation des notes obtenues à l'étranger ou en France pour les étudiants étrangers ou validation du stage	20 (pour le stage: 7 pour le rapport, 6 pour la soutenance, et 7 pour maître de stage)	examen terminal écrit ou oral	20			
Langue vivante (allemand, anglais, ou espagnol ou autres)			4	4	validation des notes obtenues à l'étranger ou examen terminal écrit et/ou oral	4 (si écrit et oral : 2 et 2)	examen terminal écrit ou oral	4	20	20	40
P.P.E			4	4	Rapport + soutenance	2 + 2	2 + 2	4		12	12
Total UE17									20	32	52
UE18 : Humanités VI											
			6								
Littérature française ou littérature comparée ou histoire			3	3	contrôle continu	3	examen terminal écrit ou oral	3	20	5	25
Langue et civilisation latines ou stylistique ou philosophie			3	3	contrôle continu	3	examen terminal écrit ou oral	3	20	5	25
Total UE18									40	10	50
UE19 : Sciences politiques VI											
			6								
Science administrative			2	2	contrôle continu	2	examen terminal	2	20	5	25
Méthode de la science politique et traitement des données			2	2	contrôle continu	2	examen terminal	2	20	5	25
Relations internationales ou Philosophie politique			2	2	travail de recherche	2	Travail de recherche	2	20	5	25
Total UE19									60	15	75
Total Semestre 6			40						120	57	177
Total année 3										302	
Règles de validation du semestre : Moyenne égale ou supérieure à 10/20											
Règles de validation de l'année : Moyenne égale ou supérieure à 10/20											

2b Licence Mention Humanités – Parcours Sciences politiques

V.D.I. :code version

V.E.T. : code

Année universitaire 2017/2018

Intitulés de l'U.E.	Code Apogée		ECTS	Coef.	Session 1		Session 2		Nbre d'heures		
	ELP	Épreuve			Assidu		MCC ou report	Coef.	CM	TD	Total
					MCC	Coef.					
Semestre 1											
UE1			18								
Littérature française			6	6	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	4 + 2	examen terminal oral	6	30	15	45
Latin			4	4	contrôle continu	4	examen terminal oral	4	15	20	35
Langue française			4	4	contrôle continu	4	examen terminal oral	4	20	10	30
Histoire			4	4	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal oral	4	25	10	35
Total UE1									90	55	145
UE2 (2 matières au choix)											
UE2			8								
Géopolitique			4	4	examen terminal écrit (3h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal oral	4	20	5	25
Institutions publiques			4	4	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal oral	4	20	5	25
Economie politique			4	4	contrôle continu	4	examen terminal oral	4	15	10	25
Anthropologie philosophique			4	4	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal oral	4	30	5	35
Total UE2									Entre 35 et 45	Entre 10 et 15	Entre 50 et 60

UE3			4									
Anglais			3	3	examen terminal écrit (3h) + contrôle continu	2 + 1	examen terminal oral	3		35		35
Méthodologie du travail universitaire			1	1	Contrôle continu	1	examen terminal oral	1		25		25
Total UE3										60		60
Total Semestre 1			30							Entre 125 et 135	Entre 125 et 130	Entre 255 et 265
Semestre 2												
UE4			18									
Littérature française			4	4	examen terminal écrit (4h) + oral + contrôle continu	2 + 1 + 1	examen terminal écrit (4h)	4	25	10		35
Latin			4	4	contrôle continu	4	examen terminal écrit 3 ou 4h selon niveau)	4	15	20		35
Langue française			4	4	contrôle continu	4	examen terminal écrit (2h)	4	20	10		30
Histoire			4	4	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal écrit (4h)	4	25	5		30
Théâtre			2	2	contrôle continu	2	examen oral	2		18		18
Total UE4									85	63		148
UE5 (Ethique + 2 matières au choix)												
UE5 (Ethique + 2 matières au choix)			8									
Relations internationales			3	3	examen terminal écrit (3h) + contrôle continu	2 + 1	examen terminal écrit (3h)	3	20	5		25
Institutions publiques			3	3	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	2 + 1	examen terminal écrit (4h)	3	20	5		25
Economie politique			3	3	contrôle continu	3	examen terminal écrit (4h)	3	20	5		25

Ethique			2	2	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	1 + 1	examen terminal écrit (4h)	2	20	5	25
Histoire des idées politiques			3	3	examen terminal écrit (3h) + contrôle continu	2 + 1	examen terminal écrit (3h)	3	20	5	25
Total UE5									60	15	75
UE6											
Anglais			2	2	contrôle continu + oral	1 en CC, 1 à l'oral	examen terminal oral	2		35	35
P.P.E			1	1	oral	1	oral	1		12	12
Méthodologie du travail universitaire			1	1	Contrôle continu	1	examen terminal oral	1		15	15
Total UE6										62	62
Total Semestre 2			30						145	140	285
Total année 1			60						Entre 270 et 280	Entre 265 et 270	Entre 540 et 550
Règles de validation du semestre : Moyenne égale ou supérieure à 10/20											

Règles de validation de l'année : Moyenne égale ou supérieure à 10/20											
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

2b Licence Mention Humanités – Parcours Sciences politiques

V.D.I. :code

version

V.E.T. :

code

Année universitaire 2017/2018

Intitulés de l'U.E.	Code Apogée		ECTS	Coef	Session 1		Session 2		Nbre d'heures		
	ELP	Épreuve			Assidu		MCC ou report	Coef	CM	TD	Total
					MCC	Coef.					
Semestre 3											
UE7			18								
Histoire littéraire			5	5	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	4 + 1	examen terminal oral	5	30	5	35
Latin			4	4	Contrôle continu	4	examen terminal oral	4	15	20	35
Langue française			5	5	Contrôle continu	5	examen terminal oral	5	20	15	35
Histoire			4	4	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal oral	4	25	5	30
Total UE7									90	45	135
UE8 (Philosophie politique + 2 matières au choix)											
Histoire des idées politiques			3	3	examen terminal écrit (3h) + contrôle continu	2 + 1	examen terminal oral	3	25	5	30
Culture juridique			3	3	examen terminal écrit (4h)	3	examen terminal oral	3	25		25
Economie politique			3	3	contrôle continu	3	examen terminal oral	3	25	5	30
Philosophie politique			2	2	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	1 + 1	examen terminal oral	2	25	5	30
Théories publiques			3	3	examen terminal écrit (3h)	3	examen terminal oral	3	25		25
Total UE8									75	Entre 5 et 15	Entre 80 et 90
UE9											
Anglais			4	4	examen terminal écrit (3h) + contrôle continu	3 + 1	examen oral	4		35	35
Total UE9										35	35
Total Semestre 3			30						165	Entre 85 et 90	Entre 250 et 260

Semestre 4											
UE10			14								
Littérature française			3	3	oral + contrôle continu	2 + 1	oral	3	20	5	25
Latin			2	2	contrôle continu	2	examen terminal écrit (3 ou 4h selon niveau)	2	10	10	20
Langue française			2	2	contrôle continu	2	examen terminal écrit (2h)	2	10	10	20
Histoire			3	3	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	2 + 1	examen terminal écrit (4h)	3	20	5	25
Littérature comparée			4	4	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu + oral	2 + 1 + 1	examen terminal écrit (4h) et/ou oral	4	40		40
Total UE10									100	30	130
UE11 (2 matières au choix)											
Relations internationales			2	2	examen terminal écrit (3h) + contrôle continu	1 + 1	examen terminal écrit (3h)	2	20	5	25
Méthode de la science politique et traitement des données			2	2	examen terminal écrit (3h)	2	examen terminal écrit (3h)	2	20		20
Economie politique			2	2	contrôle continu	2	examen terminal écrit (4h)	2	15	5	20
Philosophie politique			2	2	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	1 + 1	examen terminal écrit (4h)	2	20	5	25
Total UE11									Entre 35 et 40	Entre 5 et 10	Entre 40 et 50
UE12											
Initiation à la recherche			4	4	Mémoire + soutenance	2 + 2	Mémoire + soutenance	2 + 2	10	30	40
Total UE12									10	30	40
UE13											
Stage			4	4	Rapport écrit + soutenance + évaluation du maître de stage	2 (rapport) + 1 (soutenance) + 1 (maître de stage)	Rapport écrit + soutenance + évaluation du maître de stage	4			
Anglais			3	3	contrôle continu + oral	1 en CC, 2 à l'oral	examen terminal oral	3		25	25
P.P.E			1	1	Oral	1	Oral	1		12	12

Total UE13										37	37	
Total Semestre 4			30							Entre 145 et 150	Entre 102 et 107	Entre 247 et 257
Total année 2			60							Entre 310 et 315	Entre 175 et 185	Entre 497 et 517
<u>Règles de validation du semestre</u> : Moyenne égale ou supérieure à 10/20												

Règles de validation de l'année : Moyenne égale ou supérieure à 10/20

2b Licence Mention Humanités – Parcours Sciences politiques											
V.D.I. : code / version											
V.E.T. : code											
Année universitaire 2017/2018											
Intitulés de l'U.E.	Code Apogée		ECTS	Coef.	Session 1		Session 2		Nbre d'heures		
	ELP	Épreuve			Assidu		MCC ou report	Coef.	CM	TD	Total
					MCC	Coef.					
Semestre 5											
UE14			24								
Semestre à l'étranger ou semestre en France pour les étudiants étrangers			24	24	validation des notes obtenues à l'étranger ou en France pour les étudiants étrangers	24	examen terminal écrit ou oral	24			
UE15			6								
Littérature française ou littérature comparée ou histoire			3	3	travail de recherche	3	examen terminal écrit ou oral	3	20	5	25
Langue et civilisation latines ou stylistique ou philosophie			3	3	contrôle continu	3	examen terminal écrit ou oral	3	20	5	25
Total UE15									40	10	50
Total Semestre 5			30						40	10	50
Semestre 6											
UE17			24								
Semestre à l'étranger ou stage			16	16	validation des notes obtenues à l'étranger ou en France pour les étudiants étrangers ou validation du stage	16 (pour le stage: 5 pour le rapport, 5 pour la soutenance, et 6 pour maître de stage)	examen terminal écrit ou oral	16			
Langue vivante (allemand, anglais, ou espagnol ou autres)			4	4	validation des notes obtenues à l'étranger ou examen terminal écrit et/ou oral	4 (si écrit et oral : 2 et 2)	examen terminal écrit ou oral	4	20	20	40

P.P.E			4	4	Rapport + soutenance	2 + 2	2 + 2	4		12	12
Total UE17									20	32	52

UE18			6								
Littérature française ou littérature comparée ou histoire			3	3	contrôle continu	3	examen terminal écrit ou oral	3	20	5	25
Langue et civilisation latines ou stylistique ou philosophie			3	3	contrôle continu	3	examen terminal écrit ou oral	3	20	5	25
Total UE18									40	10	50
Total Semestre 6			30						60	42	102
Total année 3			60						100	52	152

Règles de validation du semestre : Moyenne égale ou supérieure à 10/20

Règles de validation de l'année : Moyenne égale ou supérieure à 10/20

2c Licence Mention Sciences politiques – Parcours Humanités

V.D.I. : code / version

V.E.T. : code

Année universitaire 2017/2018

Intitulés de l'U.E.	Code Apogée		ECTS	Coef.	Session 1		Session 2		Nbre d'heures		
	ELP	Épreuve			Assidu		MCC ou report	Coef.	CM	TD	Total
					MCC	Coef.					
Semestre 1											
UE1 (2 matières au choix)			8								
Littérature française			4	4	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	2 + 2	examen terminal oral	4	30	15	45
Latin			4	4	contrôle continu	4	examen terminal oral	4	15	20	35
Langue française			4	4	contrôle continu	4	examen terminal oral	4	20	10	30
Histoire			4	4	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal oral	4	25	10	35
Total UE1									Entre 35 et 55	Entre 20 et 30	Entre 65 et 80
UE2			18								
Géopolitique			5	5	examen terminal écrit (3h) + contrôle continu	4 + 1	examen terminal oral	5	20	5	25
Institutions publiques			4	4	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal oral	4	20	5	25
Economie politique			4	4	contrôle continu	4	examen terminal oral	4	15	10	25
Anthropologie philosophique			5	5	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	4 + 1	examen terminal oral	5	30	5	35
Total UE2									85	25	110

UE3			4									
Anglais			3	3	examen terminal écrit (3h) + contrôle continu	2 + 1	examen terminal oral	3		35		35
Méthodologie du travail universitaire			1	1	Contrôle continu	1	examen terminal oral	1		25		25
Total UE3										60		60
Total Semestre 1			30						Entre 120 et 140	Entre 105 et 115		Entre 235 et 250
Semestre 2												
UE4 (théâtre + 2 matières au choix)			8									
Littérature française			3	3	examen terminal écrit (4h) + oral + contrôle continu	1 + 1 + 1	examen terminal écrit (4h)	3	25	10		35
Latin			3	3	contrôle continu	3	examen terminal écrit 3 ou 4h selon niveau)	3	15	20		35
Langue française			3	3	contrôle continu	3	examen terminal écrit (2h)	3	20	10		30
Histoire			3	3	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	2 + 1	examen terminal écrit (4h)	3	25	5		30
Théâtre			2	2	contrôle continu	2	examen oral	2		18		18
Total UE4									Entre 35 et 50	Entre 33 et 48		Entre 78 et 88
UE5			18									
Relations internationales			3	3	examen terminal écrit (3h) + contrôle continu	2 + 1	examen terminal écrit (3h)	3	20	5		25
Institutions publiques			4	4	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal écrit (4h)	4	20	5		25
Economie politique			3	3	contrôle continu	3	examen terminal écrit (4h)	3	20	5		25

Ethique			4	4	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal écrit (4h)	4	20	5	25
Histoire des idées politiques			4	4	examen terminal écrit (3h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal écrit (3h)	4	20	5	25
Total UE5									100	25	125
UE6											
Anglais			2	2	contrôle continu + oral	1 en CC, 1 à l'oral	examen terminal oral	2		35	35
P.P.E			1	1	oral	1	oral	1		12	12
Méthodologie du travail universitaire			1	1	Contrôle continu	1	examen terminal oral	1		15	15
Total UE6										62	62
Total Semestre 2			30						Entre 135 et 150	Entre 120 et 135	Entre 265 et 275
Total année 1			60						Entre 255 et 290	Entre 225 et 250	Entre 500 et 525
Règles de validation du semestre : Moyenne égale ou supérieure à 10/20											

Règles de validation de l'année : Moyenne égale ou supérieure à 10/20											
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

2c Licence Mention Sciences politiques – Parcours Humanités

V.D.I. : code version

V.E.T. : code

Année universitaire 2017/2018

Intitulés de l'U.E.	Code Apogée		ECTS	Coef	Session 1		Session 2		Nbre d'heures		
	EL P	Épreuve			Assidu		MCC ou report	Coef	CM	TD	Total
					MCC	Coef.					
Semestre 3											
UE7 (2 matières au choix)			8								
Histoire littéraire			4	4	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal oral	4	30	5	35
Latin			4	4	Contrôle continu	4	examen terminal oral	4	15	20	35
Langue française			4	4	Contrôle continu	4	examen terminal oral	4	20	15	35
Histoire			4	4	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal oral	4	25	5	30
Total UE7									Entre 35 et 55	Entre 10 et 35	Entre 65 et 70
UE8			18								
Histoire des idées politiques			4	4	examen terminal écrit (3h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal oral	4	25	5	30
Culture juridique			4	4	examen terminal écrit (4h)	4	examen terminal oral	4	25		25
Economie politique			3	3	contrôle continu	3	examen terminal oral	3	25	5	30
Philosophie politique			4	4	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal oral	4	25	5	30
Méthode de la science politique et traitement des données			3	3	examen terminal écrit (3h)	3	examen terminal oral	3	20		20
Total UE8									120	15	135
UE9			4								
Anglais			4	4	examen terminal écrit (3h) + contrôle continu	3 + 1	examen oral	4		35	35
Total UE9										35	35
Total Semestre 3			30						Entre 155 et 175	Entre 60 et 85	Entre 235 et 240

Semestre 4											
UE10 (2 matières au choix)			4								
Littérature française			2	2	oral + contrôle continu	1 + 1	oral	2	20	5	25
Latin			2	2	contrôle continu	2	examen terminal écrit (3 ou 4h selon niveau)	2	10	10	20
Langue française			2	2	contrôle continu	2	examen terminal écrit (2h)	2	10	10	20
Histoire			2	2	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	1 + 1	examen terminal écrit (4h)	2	20	5	25
Littérature comparée			2	2	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	1 + 1	examen terminal écrit (4h) et/ou oral	4	40		40
Total UE10									Entre 20 et 60	Entre 5 et 20	Entre 40 et 65
UE11											
			14								
Relations internationales			4	4	examen terminal écrit (3h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal écrit (3h)	4	20	5	25
Théorie et analyse des politiques publiques			3	3	examen terminal écrit (3h)	3	examen terminal écrit (3h)	3	20	5	25
Economie politique			3	3	contrôle continu	3	examen terminal écrit (4h)	3	15	5	20
Philosophie politique			4	4	examen terminal écrit (4h) + contrôle continu	3 + 1	examen terminal écrit (4h)	4	20	5	25
Total UE11									75	20	95
UE12											
			4								
Initiation à la recherche			4	4	Mémoire + soutenance	2 + 2	Mémoire + soutenance	2 + 2	10	30	40
Total UE12									10	30	40

UE13			8								
Stage			4	4	Rapport écrit + soutenance + évaluation du maître de stage	2 (rapport) + 1 (soutenance) + 1 (maître de stage)	Rapport écrit + soutenance + évaluation du maître de stage	4			
Anglais			3	3	contrôle continu + oral	1 en CC, 2 à l'oral	examen terminal oral	3	25	25	
P.P.E			1	1	Oral	1	Oral	1	12	12	
Total UE13									37	37	
Total Semestre 4			30						Entre 105 et 145	Entre 92 et 107	Entre 212 et 237
Total année 2			60						Entre 260 et 320	Entre 152 et 192	Entre 447 et 477
Règles de validation du semestre : Moyenne égale ou supérieure à 10/20											

Règles de validation de l'année : Moyenne égale ou supérieure à 10/20										
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

2c Licence Mention Sciences politiques – Parcours Humanités											
V.D.I. : code version										V.D.I. : code version	
V.E.T. : code										V.D.I. : code version	
Intitulés de l'U.E.	Code Apogée		ECTS	Coef.	Session 1		Session 2		Nbre d'heures		
	ELP	Épreuve			Assidu		MCC ou report	Coef.	CM	TD	Total
					MCC	Coef.					
Semestre 5											
UE14			24								
Semestre à l'étranger ou semestre en France pour les étudiants étrangers			24	24	validation des notes obtenues à l'étranger ou en France pour les étudiants étrangers	24	examen terminal écrit ou oral	24			
UE16			6								
Sociologie politique			2	2	contrôle continu	2	examen terminal	2	20	5 25	
Institutions et gouvernements comparés			2	2	contrôle continu	2	examen terminal	2	20	5 25	
Théorie et analyse des politiques publiques			2	2	contrôle continu	2	examen terminal	2	20	5 25	
Total UE16									60	15 75	
Total Semestre 5			30						60	15 75	
Semestre 6											
UE17			24								
Semestre à l'étranger ou stage			16	16	validation des notes obtenues à l'étranger ou en France pour les étudiants étrangers ou validation du stage	16 (pour le stage: 5 pour le rapport, 5 pour la soutenance, et 6 pour maître de stage)	examen terminal écrit ou oral	16			
Langue vivante (allemand, anglais, ou espagnol ou autres)			4	4	validation des notes obtenues à l'étranger ou examen terminal écrit et/ou oral	4 (si écrit et oral : 2 et 2)	examen terminal écrit ou oral	4	20	20 40	
P.P.E			4	4	Rapport + soutenance	2 + 2	2 + 2	4		12 12	
Total UE17									20	32 52	

UE19			6								
Science administrative			2	2	contrôle continu	2	examen terminal	2	20	5	25
Méthode de la science politique et traitement des données			2	2	contrôle continu	2	examen terminal	2	20	5	25
Relations internationales ou Philosophie politique			2	2	travail de recherche	2	Travail de recherche	2	20	5	25
Total UE19									60	15	75
Total Semestre 6			30						80	47	127
Total année 3			60						140	62	202
<u>Règles de validation du semestre</u> : Moyenne égale ou supérieure à 10/20											
<u>Règles de validation de l'année</u> : Moyenne égale ou supérieure à 10/20											

Annexe 3 - Organisation administrative

Composition du Conseil de Perfectionnement

Qualité	Nom et prénom
<u>Président :</u> Responsable de la mention de la licence OU Responsable de la mention de la licence professionnelle OU Responsable de la mention du master OU Directeur des études	BIANCO Jean-François
Représentant établissement(s) partenaire(s)	SENEZ Bertrand, directeur MEDAWAR Gabriel, directeur des études CARRON Faustine, adjointe au directeur des études, en charge de la 1 ^{ère} année LENFANT Yves-Marie, adjoint au directeur des études, en charge de la 3 ^{ème} année
1 Représentant Professionnel	CAIL Isabelle, conseillère en orientation
1 Représentant étudiant/groupe TD	Président(e) du Bureau des élèves, ou son représentant

Composition du Comité de suivi Pédagogique

<u>Président :</u> Licence : Président de jury de la mention	BIANCO Jean-François
Responsables d'UE établissement partenaire/co-habilitation	SENEZ Bertrand, directeur MEDAWAR Gabriel, directeur des études CARRON Faustine, adjointe au directeur des études, en charge de la 1 ^{ère} année LENFANT Yves-Marie, adjoint au directeur des études, en charge de la 3 ^{ème} année
Référents pédagogiques de l'UA	DESWARTE Thomas, Professeur d'Histoire médiévale à l'UA HAUTBERT Joël, Professeur d'Histoire du droit à l'UA MEYNARD Cécile, Professeur de Littérature française et Directrice du Département des Lettres et Sciences du Langage à l'UA